



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Mutuelles et remboursement

Question écrite n° 9563

Texte de la question

M. Ian Boucard attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins. En effet, les mutuelles prennent en charge une partie des dépenses de santé des ménages. À titre d'exemple, en dentaire, optique et audio, elles financent entre 50 et 70 % des prestations. De fait, les complémentaires santé sont devenues indispensables pour l'accès de toutes et tous à la santé. Toutefois, les cotisations mutualistes sont soumises à des taxations à hauteur de 14,1 et 21,1 % selon les contrats. Cette fiscalité représente au minimum deux mois de cotisation mutualiste par an, ce qui pèse sur le pouvoir d'achat des Français, conduisant certains à renoncer à cette couverture, pourtant essentielle. C'est pourquoi il lui demande, en vue d'améliorer l'accessibilité et la qualité de la couverture complémentaire santé de tous, si le Gouvernement compte prendre des mesures pour supprimer cette taxe.

Données clés

- Auteur : [M. Ian Boucard](#)
- Circonscription : Territoire de Belfort (1^{re} circonscription) - Droite Républicaine
- Type de question : Question écrite
- Numéro de la question : 9563
- Rubrique : Assurance complémentaire
- Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)
- Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clée(s)

- Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 novembre 2025
- Question publiée au JO le : [9 septembre 2025](#), page 7654